

SCCV BAC GALLIENI
Notice descriptive sommaire

NEUILLY PLAISANCE (93360)
Angle Boulevard Galliéni/ rue du Bac

ÉCLAT
NEUILLY - PLAISANCE



UNE CO-PROMOTION



SOMMAIRE

1. GENERALITES
2. MENUISERIES – SERRURERIES
3. PRESTATION INTERIEURES PRIVATIVES
4. ANNEXES PRIVATIVES
5. PARTIES COMMUNES

1 - GENERALITES

Les bâtiments répondront à la RT2012

Fondations et structures

Les fondations seront en béton armé suivant l'étude de sol et avis du bureau de contrôle.
Les épaisseurs des structures seront déterminées dans le respect de la réglementation acoustique.

Planchers

Les planchers seront en béton armé, d'une épaisseur de 20 cm minimum, de finitions propres à recevoir les revêtements de sol.

La hauteur sous plafonds ou planchers des logements sera de 2,50 m.

Murs de façades - cloisons et doublages

- Les murs de façades seront réalisés en béton armé ou en briques isolantes dans le respect de la réglementation acoustique.
- Les façades seront revêtues d'enduits monocouche, de brique, de bardage métal ou équivalent suivant les plans de l'architecte.
- Distribution en cloisons de 50 mm d'épaisseur minimum (dans certain cas, les séparatifs de pièces peuvent être en béton ou agglomérés de béton ou d'autres matériaux avec des épaisseurs supérieures aux 50 mm selon le type).
- Doublage thermique intérieur conforme à l'étude thermique qui prendra en compte les obligations thermiques réglementaires applicables.

Toitures

Toiture-terrasse isolée en panneaux de mousse polyuréthane suivant étude thermique.

Toiture terrasse étanchée par complexe multicouche autoprotégée par gravillons et/ou végétalisation suivant implantation de l'architecte.

2 - MENUISERIES - SERRURERIES

Menuiseries extérieures et fermetures

- Les fenêtres et porte-fenêtre seront en PVC avec doublage vitrage isolant. Elles seront ouvrantes à la française, avec ou sans partie fixe, selon les plans de l'architecte.
- L'occultation des fenêtres et portes-fenêtres sera assurée par des volets roulants en PVC, ou volets coulissants suivant implantation de l'architecte.
- Les garde-corps seront en métal thermo-laqué suivant implantation de l'architecte

3 - PRESTATIONS INTERIEURES PRIVATIVES

Menuiseries intérieures

- Les portes intérieures seront équipées de condamnation par verrou pour les salles de bains, salles d'eau et les W.C. et par serrure à clef pour les chambres.
- Les portes palières seront à âme pleine avec serrure de sécurité à trois points, bouton de tirage.
- Les façades de placards seront coulissantes ou ouvrantes à la française, suivant les plans de l'architecte.

Sols

Pièces sèches

- L'entrée et le séjour seront en revêtement de sols PVC, coloris à choisir dans la sélection de l'architecte.
- Les chambres et les dégagements seront en revêtement de sols PVC, coloris à choisir dans la sélection de l'architecte.
- Les cuisines ouvertes recevront un sol en PVC en continuité des séjours.

Pièces humides

- Les W.C. seront en carrelage grès cérame 30x30 ou 40x40, coloris à choisir dans la gamme sélectionnée par l'architecte et plinthes assorties.
- Les cuisines fermées seront en carrelage grès cérame 30x30 ou 40x40, coloris à choisir dans la gamme sélectionnée par l'architecte.
- Les salles de bains et les salles de douches seront en carrelage grès cérame 30x30 ou 40x40, coloris à choisir dans la gamme sélectionnée par l'architecte.

Revêtements muraux et plafonds

Pièces sèches

- L'entrée, le séjour, les chambres et les dégagements seront revêtus de peinture blanche finition velours.

Pièces humides

Selon les plans de l'architecte :

- Salle de bain : faïences 20*20 ou 30x30, à hauteur d'huissier au droit des baignoires, à choisir selon la gamme sélectionnée par l'architecte.
- Salle de douche : faïences 20*20 ou 30x30 à hauteur d'huissier au droit des douches, à choisir selon la gamme sélectionnée par l'architecte, et 1 rang de faïence au dessus des lavabos.

Dans l'ensemble des pièces humides, les murs non revêtus de faïence et les plafonds recevront une peinture blanche finition velours.

Equipements ménagers

Les cuisines seront équipées d'un évier inox, posé sur un meuble mélaminé de couleur blanche.

Equipements sanitaires

Les appareils sanitaires seront de couleur blanche de chez Roca ou équivalent, suivant les plans.

- Les baignoires seront en acier émaillé, longueur selon plans.
- Les tabliers de baignoire seront carrelés
- Les receveurs de douche seront en acrylique ou porcelaine.
- Les ensembles W.C. seront en porcelaine, avec abattant et réservoir attenant à double mécanisme.
- Les lavabos des salles d'eau et salle de bains seront surmontés d'un miroir et d'un bandeau lumineux.

Robinetterie et branchement pour appareils électroménagers

- La robinetterie sera de type mitigeur de chez Roca ou équivalent.
- Selon les plans de l'architecte, des branchements seront prévus en attente : des attentes dans les cuisines permettront l'alimentation et l'évacuation communes d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge (appareils non fournis) ou, dans certaines salles de bain, ou pièces annexes, pour le lave-linge.

Equipements électriques et de télécommunication

L'appareillage sera de type Ovalys de chez Schneider Electric ou Niloé de chez Legrand ou équivalent. Les installations électriques des logements seront du type encastré aux planchers, murs et cloisons, conformément à la réglementation en vigueur.

Les logements seront conformes à la norme C15100 en vigueur.

Equipements de chauffage

La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont assurées par des chaudières individuelles gaz à condensation de chez Atlantic ou équivalent, situées dans les logements.

Ventilation Mécanique Contrôlée

L'air neuf sera pris par des bouches d'entrée d'air implantées en façade des pièces sèches. L'air vicié sera extrait par des bouches d'extraction hygroréglables, implantées dans les pièces humides.

4 - ANNEXES PRIVATIVES

Parkings

- Les places de parking en sous-sol seront matérialisées par des bandes de peinture au sol avec numérotation des emplacements.
- La porte de parking sera manoeuvrée électriquement par boîtiers de télécommande.

Terrasses, balcons (en jouissance privative)

- Les terrasses seront revêtues de dalles en béton ou en gravillons lavés selon plan de vente.
- Les balcons seront en finition béton brut.

PARTIES COMMUNES

Halls d'entrée

- La finition des halls d'entrée fera appel aux matériaux suivants : carrelage, peinture et miroir selon le projet de décoration de l'architecte.
- Un ensemble de boîtes aux lettres sera implanté dans les halls d'entrée
- La porte intérieure du hall sera commandée par interphone avec visiophone. La porte extérieure fonctionnera sur un digicode et système VIGIK.

Circulations et escaliers

Circulations Rez-de-chaussée et Paliers d'étage

- Un ascenseur desservira chaque étage. Parois intérieures finitions stratifiées. La cabine recevra des revêtements selon étude de décoration de l'architecte et miroir sur les parois et un sol identique à celui du hall d'entrée, plafonds avec éclairage intégré. Une liaison phonique sera établie entre la cabine et la société de maintenance.
- Les murs des paliers des étages recevront une peinture décorative suivant le projet de décoration de l'architecte.
- Appliques ou plafonniers ou spots intégrés pour l'éclairage, au choix de l'architecte.
- Le sol des paliers des étages et des circulations sera traité par un revêtement PVC.
- Les circulations desservant les logements au rez-de-chaussée seront en carrelage suivant l'étude de décoration de l'architecte.
- Les portes palières seront peintes.

Ascenseurs

- Chaque cage sera équipée d'un ascenseur de capacité de 630 kg, adapté aux personnes en situation de handicap. Chaque ascenseur dessert le parking en sous-sol et tous les niveaux du bâtiment.

Parties Communes extérieures

- Les cheminements piétons seront revêtus de béton désactivé ou enrobé selon plans de l'architecte.
- Les espaces verts communs seront engazonnés et plantés selon les plans de l'architecte.

Nota

SCCV BAC GALLIENI se réserve la possibilité de modifier la nature des matériaux et éléments d'équipement mentionnés dans la présente notice, en conservant le niveau de qualité des prestations. Il se réserve également la possibilité d'apporter des modifications pour des raisons de construction ou d'amélioration.